



LE LIONS CLUB ET LE DÉFIBRILLATEUR



De gauche à droite : Mme Cirila Jond-Nécand, 1^{ère} adjointe ville de Meulan, Mme Marie-Hélène Lopez-Jolivet, Maire de Vernouillet, M. Jean-Luc Gris, Maire de Gaillon-sur-Montcient, M. Arnaud Richard, député de la 7^{ème} circonscription, M. Julien Crespo, Maire de Vaux-sur-seine et Président du SICOREM (Syndicat Intercommunal pour les Collèges de la région de Meulan), Mme Françoise Roussel, Présidente du Lions Club de Meulan-Les Mureaux, M. Philippe Tautou, Maire de Verneuil-sur-Seine.

Le Lion's club de Meulan les Mureaux a décidé de doter les communes environnantes de défibrillateurs automatiques. Aidé par le député Arnaud Richard qui a souscrit à ce projet en dotant le lion's club d'une subvention de sa réserve parlementaire, 7 défibrillateurs ont été remis samedi 5 novembre à la Martinière. Les communes de Gaillon, Mézy, Meulan, Verneuil et Vaux-sur-seine, mais aussi les collèges de Gaillon et le Gymnase du collège Henri IV ont vivement remercié les donateurs. Tout citoyen peut défibriller, mais une formation à ce geste pourra être réalisée par la croix rouge dans toutes les communes.

Le défibrillateur sera positionné à l'espace Marcelle Cuhe, et vient s'ajouter à celui qui est déjà dans le véhicule de la police municipale.

Annick Riou, Conseillère municipale

ELECTIONS 2012

Si vous venez d'emménager à Vaux ou changer d'adresse, **prenez à vous inscrire sur la liste électorale** ou signaler votre nouvelle adresse.

Pour vous inscrire deux formules :

► Venir s'inscrire en mairie avec carte d'identité ou passeport, un justificatif de domicile ou un bulletin de salaire.

Une permanence sera ouverte jusqu'à 11 h 45 le samedi 31 décembre 2011.

► Profiter de la possibilité désormais offerte de s'inscrire sur le site internet : <https://mon.service-public.fr>

Pour le changement d'adresse : venir le signaler en mairie ou envoyer un mail à : personnel@vauxsurseine.fr

Date des élections Présidentielles :

dimanche 22 avril et dimanche 6 mai

Dates des élections Législatives :

dimanches 10 et 17 juin

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Les travaux de voirie budgétés en 2011 arrivent à leur terme avec la réfection de la rue du Pressoir : création d'un trottoir afin de sécuriser cette voie très fréquentée par les piétons, captage des eaux de ruissellement, création de places de stationnement, éclairage public, et mise en sens unique.

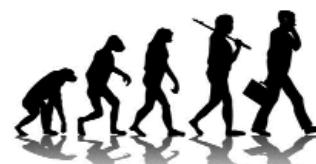
Chantier de la nouvelle mairie : La consolidation des espaces mitoyens se termine, et les fondations spéciales (pieux forés d'environ 15 mètres de profondeur) ont été réalisées.



Une nouvelle crèche de 25 berceaux accueillera les enfants en septembre prochain rue Pigoreau!!! Si tous les délais sont respectés.

Après Roul'doudou, ce sera le 2^{ème} accueil d'enfant collectif développé par la CCVS sur notre commune.

J-P Couteleau, Adjoint au Maire aux Travaux et à la voirie



RECENSEMENT

Le recensement des habitants de notre commune sera effectué du 19 Janvier au 18 Février 2012.

A cette fin, nous recherchons 3 ou 4 personnes voulant participer à cette enquête.

Condition exigée :

Etre disponible à plein temps pendant cette période.

Une à 3 journées sont également à prévoir pour une préparation optimale à cette enquête. Il est évidemment prévu une rémunération.

S'adresser au bureau d'accueil de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

J.C Waltregny, Conseiller délégué à l'environnement

BANQUET 2011

Animé par l'ambianceur Francis Richard, le rendez-vous annuel des aînés s'est tenu avec quelques 120 invités, qui se sont livrés à fond jusqu'à la fin de l'après-midi.



« ADIEU MONSIEUR LE PROFESSEUR »

Elle était bien remplie ta dernière classe ce 13 septembre!

Ils étaient là, dans l'église de Vaux auprès de ta famille, tes petits élèves avec leurs parents, dont certains étaient eux-mêmes d'anciens de tes élèves, tes voisins, les anciens de « temps des chars », tes amis du Comité de soutien, ceux du ping-pong, tes collègues et bien d'autres...

Ton départ si brusque nous a tant bouleversés...

Grâce à ta générosité des vies seront sauvées.

Grand merci à ton grand cœur si fatigué, si passionné, si heureux de donner et de transmettre!

Nous te saluons Michel et, pensons très fort à ta famille.

Pour tes amis



J-P Doistau

Michel Prono nous a quittés le 6 septembre 2011.

Michel avait créé, avec quelques autres, le club de tennis de table de Vaux-sur-Seine en 1989, dont il sera le président pendant 20 ans. Durant toutes ces années, il s'est dépensé sans compter pour son club, avec des résultats élogieux pour un « petit » club.

Pour ne citer que les deux titres principaux : champion des Yvelines en catégorie Cadet en 2001/2002, champion des Yvelines en catégorie Junior en 2003/2004. Les jeunes constituant les équipes étaient des purs produits de l'école vauvoise.

Ces années-là, Vaux avait damé le pion aux grands clubs des Yvelines.

Bien d'autres titres seront gagnés par les différentes équipes Vauvoises dans les catégories, minimes, cadets et juniors.

Bon nombre d'enfants passés par le club de Vaux-sur-Seine se sont souvenus de tout le travail fait par Michel et sont venus lui dire, maintenant

qu'ils sont adultes, un dernier au revoir le jour de ses funérailles.

Mais les résultats sportifs ne sont qu'un élément de ce que Michel avait bâti avec le club de Vaux, il avait surtout créé un esprit de club, ou le plaisir de jouer ensemble au tennis de table valait les résultats, sinon, l'emportait sur les résultats.

Tous ceux qui sont passés par le club de Vaux et qui peuvent être ailleurs maintenant le reconnaissent.

Le travail de Michel a été également reconnu par le comité départemental de tennis de table des Yvelines puisqu'il avait reçu en juin 2009 la médaille d'argent du mérite départemental.

Sa disparition trop rapide a causé beaucoup de tristesse au sein des pongistes des Yvelines.

Tous ses amis du tennis de table, joueurs et anciens joueurs du club, présentent à toute la famille leurs plus sincères condoléances.

François LECOUEVEY
Président du TTC VAUX



La chaîne de l'espoir

Ensemble, sauvons des enfants

La Chaîne de l'espoir se joint à nous pour remercier toutes les personnes ayant fait un don lors du décès de Michel. Grâce à votre générosité, le montant recueilli pour cette association s'élève à 3418 euros.

La petite Nom Thyda pourra ainsi être opérée dans les prochains jours au Cambodge. Cette fillette âgée de trois ans est née avec une pathologie cardiaque (persistance du canal artériel). Elle habite le village de Doeum Po, dans la province de Kandal au sud de Phnom Penh, le long du Mékong. Ses parents sont des travailleurs de rizière et vivent simplement de la culture du riz pour toutes les saisons. Nom Thyda a été hospitalisée le 21 octobre et sera opérée dans les prochains jours à Phnom Penh par une équipe de « La Chaîne de l'espoir ».

Michel aurait sans nul doute été très touché d'apprendre qu'une vie serait sauvée grâce à vous et lui.

Nous vous donnerons des nouvelles de Nom Thyda dans le prochain magazine municipal. Un grand merci enfin à toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien par leur présence ou leurs petits mots.

Annie Prono
et ses enfants



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine met à votre disposition une permanence gratuite d'avocat.

Ces consultations gratuites et confidentielles répondent à la nécessité pour toute personne de connaître ses obligations, ses droits et les moyens de les faire valoir.

Son rôle dans le cadre d'une permanence gratuite est d'offrir une première information juridique, un entretien d'orientation et d'information.

Ces permanences ont lieu :

à la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine, 79, boulevard Victor Hugo, 78130 Les Mureaux.

Tous les 1^{ers}, 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} mercredis, à partir de 18 h 30 sur rendez-vous, au 01 34 92 73 42.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.

L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr.

On peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !



JOURNÉES DU PATRIMOINE 2011

C'est grâce à la complicité de la municipalité que l'association Avril a pu mettre l'accent cette année sur deux aspects majeurs de la vie traditionnelle du village.

- Samedi, tandis que s'ouvraient les grilles du château, la visite de l'église offrait également un regard inédit sur l'axe majeur de notre cité grâce à deux frises photographiques d'environ dix mètres chacune et représentant les façades des maisons des deux côtés de la rue du Général-de-Gaulle vues par Luc-Olivier Baschet. Des voisins, historien et architecte, prenaient le temps d'apprécier et de commenter l'édifice et l'œuvre d'art.

- Dimanche, une animation colorée et sonore a permis à de nombreux Vauxois de retrouver un lieu privilégié dans la vie des femmes jusqu'au milieu du siècle dernier : le lavoir, lieu spécifiquement féminin, s'il en est, où s'échangeaient les confidences.

Un orchestre « jazz band » et des lavandières, véhiculés d'un lieu à

l'autre, offraient une atmosphère particulièrement conviviale et authentique, pendant que les plus braves arpentaient d'un bon pas le village pour être au rendez-vous suivant.

En effet, le défi consistait à honorer trois lavoirs nouvellement restaurés : Saint-Nicaise, Fort-vache et pour finir Hervieux où chacun pouvait enfin étancher sa soif et combler un « petit creux ».

- Lundi, le défi prenait une autre tournure avec l'accueil des cinquante-deux élèves de CM2/1 venus en bloc avec leur instituteur visiter l'église et en découvrir l'architecture.

Le succès de cette démarche conduit les membres d'Avril à prévoir une concertation avec les enseignants afin de bien agencer cette initiative et savoir la reconduire chaque année.

C'est grâce aux contacts assurés par les uns et les autres éveillant ainsi la bonne volonté et l'enthousiasme de nombreux acteurs que ces journées ont été vraiment à la hauteur des attentes. À chacun, notre sincère gratitude !

Martine Mourier,
présidente de Avril



JEUNESSE ET RECONSTRUCTION

Ils sont venus de Taiwan, de Corée, d'Ukraine, de Roumanie, de Turquie et de Grande Bretagne, ces étudiants qui posaient pied pour la première fois sur le territoire français en juillet dernier. Hébergés au Cosec de Vaux, entourés par des bénévoles et l'équipe technique, ils ont pendant deux semaines réhabilité par débroussaillage 800 mètres de chemin de halage entre le club du cercle de voile et le chemin des Clos, puis repeint l'extérieur du kiosque ainsi que le mur du tennis et participé à l'animation de notre fête nationale.

Au delà de ces tâches non négligeables pour la commune, ce sont les liens tissés entre eux et avec les Vauxois présents qui ont constitué la richesse de cette expérience.

Merci à tous les bénévoles vauxois, à la hauteur de leur réputation d'accueil et de disponibilité puisque la plupart des jeunes ont manifesté leur désir de revenir un jour à Vaux.

Micheline Deleau

Adjointe au Maire aux associations et à la Vie des quartiers





La prochaine campagne des Restos du cœur reprendra le mardi 29 novembre 2011 et se terminera fin mars 2012.

Afin de pouvoir en bénéficier, vous êtes invités à vous présenter pour l'inscription le jeudi 24 novembre 2011 de 10 h à 11 h 30 au Cosoc, avenue de la Gare à Vaux-sur-Seine

Pour vous inscrire, selon votre situation, apportez les documents suivants :

- Carte d'identité ou titre de séjour
- Livret de famille ou justificatifs d'Etat Civil des personnes à charge
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation CMU
- Justificatifs des ressources des 3 derniers mois (bulletins de salaires, versements indemnités journalières, relevés de pension y compris les retraites complémentaires, versement RSA
- Justificatifs des 3 derniers paiements des ASSEDIC
- Dernières attestations des Allocations familiales
- Dernières quittances de loyer ou justificatifs des remboursements de crédits pour l'accès à la propriété
- Pension alimentaire (décision du Tribunal)
- Avis d'imposition sur les revenus 2010
- Certificat de scolarité, bourses des études supérieures
- Dossier d'endettement

Pour tous renseignements téléphonez à :

Nicole au 06 85 18 83 02
Aurore au 01 30 99 36 65

L'équipe de bénévoles souhaite s'agrandir, si vous avez un peu de disponibilité, merci de nous contacter.

RENTREE DES ASSOCIATIONS

Cette année, une trentaine d'associations avait pris place dans l'Espace Marcelle-Cuche pour attirer les Vauvois intéressés par les activités proposées, ou tout curieux de notre vie associative.

Pour la première fois, nous avons accueilli l'union des commerçants vauvois qui a fait connaître son programme de l'année.

A souligner à cette occasion les nombreux anniversaires attestant la pérennité des clubs sportifs vauvois. Après les 50 ans de l'ESV (club de foot) et les 50 ans du CVX (club de voile) l'année dernière, le Judo club va fêter ses 40 ans d'activité sur notre commune et le club de Karaté prépare la fête de ses 30 ans. Longue vie à ces clubs et à leurs adhérents !

M. Deleau

A.D.G.V.

Un cours de Zumba a été ouvert en dernière minute et sans information préalable. Pourtant, au premier cours, plus d'une trentaine de personnes se sont présentées. L'ADGV répondait donc à une attente... et à une mode ! Mais parfois la mode ne correspond-elle pas aussi à un besoin ? Partie de la gym, la Zumba a beaucoup évolué vers la danse. Se mouvoir, en s'amusant, sur des rythmes de danses d'Amérique latine, voilà l'objectif à la fois modeste et audacieux.

Modeste, parce que contrairement à la gym où chaque exercice correspond au travail d'un muscle spécifique, la zumba favorise simplement un travail musculaire (et « cardio » !) global. Audacieux, parce que les chorégraphies proposées sur des musiques ensoleillées remontent rapidement le moral.

Feldenkraï

Un mal de dos, un stress, une tension, une fatigue nous empoisonnent la vie. Alors le désir de mieux respirer, de mieux goûter à toutes les sensations, de mieux profiter de la vie se fait sentir.

Claire vous guide dans la recherche de cette prise de conscience par le mouvement,

selon la méthode de Moshé Feldenkraï à qui nous avons emprunté la citation : « Améliorer la qualité de ses mouvements, c'est améliorer la qualité de sa vie ». Feldenkraï, le vendredi de 10 h à 11 h 15. Vous pouvez encore vous inscrire.

Qi gong

Forte de son expérience à Vaux, Géraldine propose, en plus de ses cours et stage du dimanche, des séjours, qui vont certainement vous faire rêver. Elle aime, comme elle le dit elle-même, « établir un dialogue entre le corps, l'âme et la Nature ». Voici ses propositions :

- Rando-ateliers Qi gong dans le désert tunisien, du 26 février au 4 mars 2012.

- Qi gong et balades dans le jura, du 22 au 28 juillet.

Pour plus de détails, joindre Géraldine par mail. Elle vous transmettra la fiche détaillée de ces randonnées Qi gong. Géraldine.prudentremy@gmail.com

Danse classique et modern'jazz

Il faut bien le dire, il est question de coup de foudre entre Cristina, Vaux et les danseuses de l'ADGV. Après un petit temps d'observation, Cristina crée la TAV, Troupe Ados Vauvoise.

Deux conditions pour intégrer la troupe : être ados et être formé (et continuer de l'être) par un animateur de danse de l'ADGV, en classique et modern'jazz, c'est-à-dire par Cécile ou Cristina...

La TAV se produira pour la première fois à l'Espace Marcelle Cuche le 26 novembre, lors de la soirée ADGV. Si vous n'êtes pas adhérent de l'association, il faudra attendre une autre occasion... elle ne saurait tarder !

Calendrier ADGV

- Samedi 26 novembre, à 19 h : Assemblée générale et dîner ADGV animé par nos danseurs de Country, danse de salon, Classique, modern'jazz, Zumba.

- Dimanche 11 décembre, 12 février, 1^{er} avril, 13 mai, 24 juin de 9 h 30 à 12 h 30 : Qi gong

Dimanche 12 février : spectacle ADGV

Contact : adgv.asso.fr

ou 06 63 65 21 32

M. Uguen Présidente

**SAMEDI 19 NOVEMBRE
À 20 H 30**

**SOIRÉE
BUFFET
SPECTACLE**



La commission Culturelle-fête vous propose une Soirée-Bufferet-Spectacle avec dégustation du Beaujolais Nouveau : Samedi 19 novembre à 20 h 30.

Venez découvrir sosie, magicien... et terminer par un karaoké endiablé.

Réservation obligatoire pour le buffet campagnard en mairie au 01 30 99 91 50 (Prix 20€ adulte et 10 € enfant)



3^e Téléthon à Vaux

Pour sa 25^{ème} édition du Téléthon, tous ensemble, nous voulons créer une mobilisation exceptionnelle et votre ville sera présente pour ce nouveau défi.

Pour réussir cet événement et mettre à l'honneur nos associations, nos entreprises, et nos commerçants... nous avons besoin de vous.

N'hésitez pas à contacter la Mairie de Vaux-sur-Seine.

Merci à ceux qui ont déjà répondu présent pour cette nouvelle mobilisation car « ON A TOUS RAISON D'Y CROIRE »

Nous vous donnons rendez-vous le week-end des 2 et 3 décembre où nous organiserons un événement festif et original. Notez d'ores et déjà ces dates dans votre agenda.

Ana Monnier



Les fêtes de fin d'année approchent. En cette période, bon nombre de cartons, papiers cadeaux, emballages en plastique et polystyrène vont envahir nos poubelles.

Voici les quelques règles de base à respecter au lendemain de Noël :

► Les boîtes de jouets en carton uniquement (et débarrasées des fenêtres plastiques et liens ou poignées) et les conserves en verre ou acier vont dans le bac de recyclage (gris à couvercle marron).

► Les papiers cadeaux, papiers de soie et les cartons vont aussi dans le bac pour le recyclage, à condition qu'ils n'aient pas été réduits en confettis et qu'il ne s'agisse pas de papier argenté/doré.

► Il est à rappeler que les emballages se mettent en vrac dans les bacs, et non emboîtés les uns dans les autres, ni enfermés dans un sac plastique, auquel cas ils ne seront pas traités. En revanche vous devez mettre dans la poubelle ordinaire (bac entièrement vert foncé) les coquilles Saint-Jacques ou d'huîtres, les nappes et serviettes en papier, la vaisselle jetable en carton ou plastique, les protections en polystyrène et mousses de protection (papier bulle et autres chips), bolducs, etc. Il en est de même pour les intercalaires de boîtes de chocolats.

Les bouteilles de vin ou champagne vont dans le bac pour le verre.

Enfin les piles usagées ne vont ni à la poubelle ordinaire ni dans le bac de recyclage, mais dans les points de collecte spécifiques sous la forme de petites bornes dans de nombreux magasins, centres commerciaux ou lieux publics...

Notez qu'il y a encore 25% de déchets non conformes dans les bacs de recyclage des Français, en partie dû à la présence de films et barquettes plas-

tiques qui ne sont pas recyclés à ce jour.

On constate aussi trop de verres à boire, plats Pyrex, tasses à café, carreaux cassés, dans les bacs pour le verre, alors qu'il s'agit de déchets non recyclables à jeter dans la poubelle ordinaire.

SAPINS DE NOËL :

COMMENT S'EN DÉBARASSER APRES LES FÊTES ?

Avec les ordures ménagères si le tronc est débité en petits tronçons (dans le bac entièrement vert foncé ou à côté du bac, le cas échéant en sac fermé).

Sinon, avec les encombrants ou à la déchèterie intercommunale du SIVaTRU basée à Triel-sur-Seine.

Quand ?

Les jours de collectes habituels. Abandonné sur le trottoir, un sapin défraîchi n'est plus une décoration !

VOS DECHETS N'ONT PAS ETE COLLECTES ? appelez le SIVaTRU.

En général, une collecte de rat-trapage sera effectuée le lendemain.

POURQUOI N'ONT-ILS PAS ÉTÉ COLLECTÉS ?

► L'une des causes les plus fréquentes : une voiture mal stationnée empêche le passage de la benne. Nos rues sont étroites, pensez-y.

► Erreur de tri : les erreurs de tri coûtent très cher à la collectivité. Pas de film plastique avec les papiers/cartons, pas de sac qui emprisonne ce que vous avez trié, et surtout pas de sac de déchets ménagers dans le tri sélectif

► Les épisodes de neige ou de verglas peuvent empêcher les bennes de faire la totalité du circuit de collecte.

Si vous constatez un oubli, n'hésitez pas à appeler le SIVaTRU, lequel fera le nécessaire auprès du collecteur, Veolia Propreté.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIVaTRU au 01 34 01 24 10.

LES PLANTATIONS BORDANT LA VOIE PUBLIQUE

Sur les propriétés, il n'est permis de planter des arbres et des haies en bordure de voies qu'à une distance de 2 mètres de la limite de propriété pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre de la limite de propriété pour celles d'une hauteur inférieure à 2 mètres.

Les haies et arbustes situés en bordure de voirie devront être taillés de sorte qu'ils ne dépassent pas les limites de propriété au droit du domaine public. Les arbres seront élagués de leurs branches dangereuses ou pouvant présenter un danger pour les piétons, la circulation automobile, les réseaux aériens et susceptibles de gêner le bon fonctionnement de l'éclairage public ou l'écoulement des eaux. Les racines des haies, arbustes et arbres qui avancent sur le domaine public devront être coupées à l'aplomb dudit domaine public.

Les propriétaires devront en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour dégager le trottoir et le caniveau, en cas de chute de végétation tombée de leur propriété.

Tout propriétaire ou occupant riverain des fossés privés est tenu d'en assurer le bon état d'entretien et de propreté autant que besoin.

Chaque habitant est responsable du trottoir devant sa propriété. Selon les saisons pour ramasser les feuilles, tondre le gazon si nécessaire, dégager la neige.



• Stockés sans précaution, ils sont toxiques et dangereux pour nous et nos enfants.

• Vidés dans les éviers, lavabos et toilettes, ils perturbent le fonctionnement des stations d'épuration, ou, se retrouvent dans les cours d'eau...

• Déposés avec les ordures ménagères, ils sont dangereux pour le personnel de collecte et risquent de polluer le compost...

• Jetés dans la nature, ils polluent le sol, les rivières et nappes phréatiques, dégagent des vapeurs toxiques, détériorent la faune et la flore.

Apporter ses déchets toxiques au point de collecte spécifique ou à la déchèterie permet de les regrouper, puis de les éliminer dans des centres spécialisés, évitant ainsi toute pollution des milieux naturels.

► Dépôt au véhicule stationné place de la gare tous les 4^{ème} samedi du mois de 9 h à 13 h.

Pour éviter tout abus, se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

► Dépôt à la déchèterie de Triel Zone Ecopôle, Chemin des Moines, 78510 Triel-sur-Seine, 01 39 27 03 77

L'accès à la déchèterie intercommunale du SIVaTRU est réservé aux particuliers munis d'une carte d'accès permanente délivrée en mairie ou lors de leur première venue à la déchèterie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi

13 h 30 - 17 h 30

Mercredi

9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi

9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

Samedi

9 h - 17 h

Dimanche

9 h - 13 h

Fermée les jours fériés.

CONSEIL MUNICIPALEXTRAITS DE LA SÉANCE
DU 26 OCTOBRE 2011**Étaient présents :**

M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, Mme Noëlle Renaut, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani.

Absents :

Mme Brigitte Chiumenti, Mme Corinne Robin, M. Didier Duchaussoy, M. Marcel Botton, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoirs :

Mme Brigitte Chiumenti a donné procuration à Mme Annick Riou
Mme Corinne Robin a donné procuration à M. Julien Crespo
M. Marcel Botton a donné procuration à M. José Harter
M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost
Mme Corinne-Elisabeth Robin a donné procuration à M. Marc Bresciani
Soit : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25

M. Crespo précise qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour de la présente séance relatif à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Claude Waltrégnny est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le compte-rendu de la séance du 7 juillet est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- Le 20 juillet 2011 décidant de confier à l'entreprise VISEU Peinture les travaux de remise en peinture de différents locaux dans les écoles au 144 et au 87, rue du Général de Gaulle pour un montant de 7 946,90 €.

- Le 29 juillet 2011 décidant de confier à l'entreprise Jean Lefebvre les travaux de réfection de voirie (Chemin d'Angleterre, impasse de la rue de l'Eglise, descente bibliothèque et voirie interne Mairie) pour un montant de 70 572,35 € HT.

- Le 29 juillet 2011 décidant de confier à l'entreprise DESPIERRE les travaux d'extension du parking de la Pharmacie pour un montant de 109 178,29 € HT.

- Le 29 juillet 2011 décidant d'attribuer à l'entreprise Jean Lefebvre les travaux de création de chaussée, route du Moulin à vent (de la RD 922 à la rue Armand Raulet) pour un montant de 60 739,46 € HT.

- Le 29 juillet 2011 décidant d'attribuer à l'entreprise ATCTP les travaux de mise en sécurité piétonne et routière rue du Pressoir et reprise de 2 plateaux surélevés pour un montant de 135 900 € HT.

- Le 29 juillet 2011 décidant de confier à l'entreprise JPV Bâtiment le remplacement des fenêtres coté rue école primaire pour un montant de 18 278 € HT (rez de chaussée).

- Le 29 juillet 2011 décidant de confier à l'entreprise JPV Bâtiment le remplacement des fenêtres coté rue école primaire pour un montant de 13 650 € HT (1^{er} étage).

- Le 17 août 2011 décidant d'acquérir auprès de l'entreprise Ile de France Signalisation le mobilier d'entrée de ville/commerçants pour un montant de 8 676,62 € HT.

- Le 6 septembre 2011 décidant de confier à l'entreprise S2M des travaux de signalisation horizontale pour un montant de 10 042,72 € HT.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de Mme Catherine Papalski, le suivant de la liste « Vivre à Vaux Ensemble » ayant accepté de siéger, le Conseil Municipal procède à l'installation de Mme Noëlle RENAUT, nouvelle Conseillère Municipale.

M. Crespo souhaite la bienvenue à Mme RENAUT au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

COMMISSIONS MUNICIPALES : REFONTE

M. Le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Papalski, il convient de procéder à la refonte partielle des Commissions Municipales, au scrutin secret.

Après appel à candidature et avoir décidé de ne pas procéder au scrutin à bulletins secrets, sont proclamées élus à l'unanimité :
(liste consultable à la mairie et sur le site internet)

SEY : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Suite à la démission de Mme Catherine Papalski, M. Crespo rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant suppléant de la Commune de Vaux sur Seine au sein du Syndicat d'Energie des Yvelines, au scrutin secret.

A ce jour, reste délégué titulaire au SEY, M. Jean-Pierre Couteleau.

M. José Lerma se porte candidat.

Après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin à bulletins secrets, est désigné à l'unanimité M. José Lerma, délégué suppléant du SEY.

Plan Local d'urbanisme : Modification simplifiée

M. Crespo rappelle aux Conseillers Municipaux que le Plan Local d'urbanisme de la Commune de Vaux sur Seine a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20 décembre 2005.

Afin de faire évoluer certains éléments du PLU, une procédure de révision a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2010.

Le « Quai à Plâtre », terrain d'une superficie totale de 20 241 m², situé entre les voies SNCF et le boulevard Angibout, figure pour 16 075 m² comme emplacement réservé ayant pour vocation d'accueillir un équipement socio-éducatif. Il avait aussi été envisagé de créer une voie pour désengorger la rue du Temple.

La SOVAFIM, Société d'Etat ayant pour vocation de valoriser les biens immobiliers de Réseau Ferré de France, a mis en demeure la Commune d'acquérir ces parcelles pour un montant de 2 019 200 €.

La Commune ne souhaite pas se porter acquéreur de ces parcelles dont elle n'a pour le moment, aucune utilité. Aussi, afin d'éviter de rentrer dans une phase d'expropriation, il est possible de procéder à la suppression de cet emplacement réservé par une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

L'approbation de la modification simplifiée du PLU interviendra par délibération du Conseil Municipal, rendant ces terrains à la SOVAFIM en pleine propriété qui cherchera alors à les céder. La Commune conservera un droit de regard avec le droit de préemption urbain et également avec la révision du PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU pour la suppression de l'emplacement réservé n°9.

AMÉNAGEMENT DES MARRONNIERS : BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET CRÉATION DE LA ZAC

M. Bréard présente à l'Assemblée l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme qui dispose qu'avant toute révision du PLU et toute opération d'aménagement, le Conseil municipal doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées (dont les acteurs institutionnels prévus aux articles L. 123-6 et suivants). La délibération qui approuve le dossier de création de ZAC peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application du 6^{ème} alinéa de l'article L. 300-2.

Par délibération en date du 24 mars 2011, le Conseil municipal de Vaux-sur-Seine a décidé d'engager la concertation préalable au projet d'aménagement « Quartier des Marronniers », en vue de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC), conformément aux articles R 123-1 et

suivants du code de l'urbanisme.

Le bilan de la concertation est disponible en Mairie.

En conséquence, au regard du bilan de la concertation, il est proposé de créer la ZAC du quartier des Marronniers, conformément au périmètre présenté.

Le dossier de création consultable en Mairie se compose de :

Un rapport de présentation ; Un plan de situation ; Un plan de délimitation du ou des périmètres composants la zone ; et de l'Étude d'impact définie à l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

M. Crespo précise que la taxe locale d'équipement ne sera pas exigible sur la ZAC, au profit de participations pour la création des VRD et de l'équipement public. Par ailleurs, les terrains appartenant à la Commune seront valorisés.

A la majorité (5 contre : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Corinne Elisabeth Robin), le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC, délimite le périmètre de la ZAC tel que présenté, indique que le programme prévisionnel est de 85 logements dont 25% de logements sociaux ainsi qu'une réserve d'équipement et décide d'exonérer les constructions réalisées à l'intérieur du périmètre de la ZAC de la Taxe Locale d'Équipement.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

M. Bréard présente à l'Assemblée la taxe d'aménagement incluse dans la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 qui a notamment pour objet de simplifier la fiscalité de l'urbanisme en la substituant aux multiples participations actuellement en vigueur : taxe locale d'équipement, taxe départementale pour le CAUE, taxe départementale pour les Espaces Naturels Sensibles, taxe complémentaire pour la région Ile de France.

La taxe d'aménagement se décompose en 3 parts :

- la part communale qui remplace la TLE
- la part départementale qui se substitue aux taxes départementales pour le CAUE et les ENS.
- la part régionale, étendue à toutes les communes d'Ile de France.

En ce qui concerne la part communale, la taxe d'Aménagement est instituée de plein droit pour les communes couvertes par un document d'urbanisme, à un taux fixé à 1%. Ce taux peut être porté jusqu'à 5% par délibération du Conseil Municipal.

Par délibération motivée, ce taux peut être porté à 20% dans certains secteurs si la réalisation des travaux substantiels de voirie et réseaux est rendue nécessaire.

M. Crespo précise que les recettes de la Taxe Locale d'Équipement sont inscrites à la section d'investissement du budget 2011 pour un montant de 100 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal institue la taxe d'aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire Communal.

FONDS D'AMÉNAGEMENT URBAIN : DEMANDE DE SUBVENTION.

M. Crespo précise à l'Assemblée que la Commune de Vaux sur Seine est éligible à la seconde part du fonds d'Aménagement Urbain pour le financement de programmes de logements sociaux en tant que Commune soumise à l'article 55 de la loi SRU.

Ce fonds est alimenté par les prélèvements opérés sur les recettes des Communes n'atteignant pas la proportion de 20% de logements sociaux. Le SA d'HLM Logirep a sollicité la Commune pour la réalisation d'un nouveau programme de 26 logements sociaux PLS/PLAI, route de Pontoise. A ce titre, une participation financière au titre de la surcharge foncière d'un montant de 130 000 € est demandée.

Ce type de dépenses peut être subventionné à hauteur maximale de 50%. Les 50% restant à la charge de la Commune seront déduits du prélèvement annuel SRU.

A la majorité (4 contre : M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Corinne Elisabeth Robin) des suffrages exprimés (1 absents : M. Welker), le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la 2^{ème} part du Fonds d'Aménagement Urbain au titre de la gestion 2011 pour l'octroi d'une subvention d'équilibre de 130 000 € à la SA d'HLM LOGIREP.

DÉNOMINATION DU PARKING SIS 119 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

M. Crespo informe le Conseil Municipal que pour faire suite aux travaux

d'agrandissement du parking proche de la Pharmacie, il convient à présent de nommer cet espace public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer le parking sis 119 rue du Général de Gaulle, le parking du « Pré Coquet ».

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE 2 EMPLOIS TEMPORAIRES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET.

La constante progression des effectifs des élèves de l'école maternelle qui déjeunent à la cantine conduit à réorganiser le service de restauration avec la mise en place de 2 services (1 petite section et 1 moyenne/grande section).

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de créer 2 emplois d'adjoints territoriaux de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 10 heures par semaine, durant la période scolaire.

Le personnel supplémentaire viendra renforcer l'équipe actuelle pour le départ des enfants de l'école, pour la surveillance, pour le repas et le retour à l'école maternelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création de 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe à temps non complet.

RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Couteleau précise qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 200-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le service d'élimination des déchets doit être présenté par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le rapport 2010 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approuvé par le Conseil Syndical du SIVATRU le 14 juin 2011.

En vertu du décret 2000-404, dans les communes ayant transféré la compétence élimination des déchets ménagers, le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal avant le 30 septembre.

C'est l'objet de cette présentation qui ne nécessite pas de délibération. **Le rapport annuel est consultable en Mairie.**

RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. Crespo présente en vertu des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le service eau potable qui doit être présenté par le Maire ou le Président de l'établissement dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le rapport 2010 a été approuvé le 7 juillet 2011 par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Vaux-sur-Seine/Evequemont.

En vertu de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, dans les communes ayant transféré la compétence d'eau potable, le Maire présente le rapport dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

C'est l'objet de cette présentation, qui ne nécessite pas de délibération. **Le rapport annuel est consultable en Mairie.**

RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT.

M. Crespo rappelle qu'en vertu des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le service assainissement doit être présenté par le Maire dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public.

C'est l'objet de cette présentation qui ne nécessite pas de délibération. **Le rapport annuel est consultable en Mairie.**

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

DATES À RETENIR

NOVEMBRE

VENDREDI 11

Commémoration
Armistice 1918
cimetièrre de Vaux

SAMEDI 12

A. G. DE L'ATCV
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 13

FNACA – Repas du Poilu
Espace Marcelle-Cuche

VENDREDI 18

A.G. Ecole de Musique
Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 19

Soirée spectacle
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 20

A.G de l'Île de Vaux
Espace Marcelle-Cuche

FOOT – équipe vétérans
Stade Maurice Dallemagne

SAMEDI 26

A.G. ET DÎNER ADGV
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 27

Marche des Pieds de Vaux
Départ Coscex

DÉCEMBRE

VENDREDI 2 ET SAMEDI 3

TELETHON
Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 10

Marché de Noël
Caisse des Ecoles

DIMANCHE 11

FOOT
Équipes séniors et vétérans
Stade Maurice Dallemagne
QI GONG 9 H 30 - 12 H 30
Espace Marcelle-Cuche

MERCREDI 21

Cinema

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

LA BIBLIOTHÈQUE ACCUEILLE DES MUSICIENS

Le vendredi 18 novembre à 20 h 30

Avec le surprenant **DUO HK**

Rosalie Hartog, au violon, a appris toutes les cordes de son instrument depuis son tout jeune âge et Guillaume Kervel, lui, défie le métal et taquine le fer avec son Steel-drum.



Mozart, Bourvil, musiques des Caraïbes, de Cuba, de Bulgarie, un répertoire très diversifié, un immense talent et beaucoup d'humour !

Venez passer une belle soirée, n'hésitez pas à vous inscrire auprès des bibliothécaires au 01 30 99 48 80

Entrée Gratuite !

A VAUX P'TITES OREILLES

Mercredi 23 novembre, 10 h 30,

salle du conte

Histoires, comptines et chansons pour les Poussins (moins de 3 ans)

Au programme des autres mercredis de novembre une présentation de Livres animés : de beaux livres objets qui émerveilleront petits et grands !

Prêt de la bibliothèque départementale.



Mercredi 14 décembre,

salle du conte

Contes de Noël : 10 h pour les grands
10 h 30 pour les Poussins

ATELIER COLLAGE

Samedi 26 Novembre, 14 heures

Un atelier d'initiation au collage de serviettes animé par Sylvie Béteuil. Le matériel est fourni et les participants pourront repartir avec leur réalisation et plein d'idées pour les décors de fête dans la maison.

Depuis plusieurs années Sylvie Béteuil se consacre à la décoration d'objets du quotidien. Elle a conçu plusieurs livres sur les loisirs créatifs et un site : missdeco.fr

Adultes et adolescents. Sur inscription au 01 30 99 48 80.



Salon de l'étudiant de Versailles

20 et 21 janvier 2012 au Palais des congrès de Versailles

Ce salon a pour mission d'informer et accompagner les 15 - 25 ans dans le choix complexe et déterminant de leurs études.

JANVIER

DIMANCHE 8

Présentation des Vœux du Maire
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 15

Soif Compagnie
Stage Expression Corporelle
Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 21

Stage
Atelier Françoise David Leroy
Salle créative

DIMANCHE 22

Galette de la Fnaca
Espace Marcelle-Cuche

VENDREDI 27

Musicavaux
Quintette de cuivres Eterna
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 29

Accueil des nouveaux Vauvois
Salle de la Martinière à 11 h

à EVEQUEMONT
Le Dimanche 20 Novembre 2011

VISITE DE LA CHAMPIGNONNIERE

Entrée Gratuite

inscription obligatoire
au près de Thierry CHEFOUVILLE
Tel. 06 86 28 16 93

0121 au 0121
Professionnel à domicile

DON DU SANG

MERCI!

chaleureusement
d'avoir participé à la
collecte du 24 septembre.
Nous avons accueilli
88 donateurs.

MENSUEL RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DE RÉDACTION
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JULIEN CRESPO
MAQUETTE : JHO
TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR ART DIMENSION
SITE INTERNET : VAUXURSEINE.FR